

quant à la meilleure manière de procéder aux rajustements. C'est nécessaire si on ne veut pas que les positions se durcissent et que la situation évolue si vite qu'on ne puisse la changer. Une autre solution serait d'annoncer que ces changements entreraient en vigueur à une certaine date...

Le très hon. M. Diefenbaker: Quand ceci entrera-t-il en vigueur?

L'hon. M. Olson: En grande partie au cours de la nouvelle année 1970-1971.

Je voudrais maintenant parler de certaines questions soulevées par les députés d'en face. Comme les vis-à-vis s'en préoccupent au plus haut point, je vais y consacrer un peu de temps.

• (4.30 p.m.)

Le député de Kent-Essex (M. Danforth) a laissé entendre maintes fois que depuis l'avènement du gouvernement actuel en 1963, des choses terribles se passent. Après la déclaration du motionnaire, il convient, me semble-t-il, d'établir des comparaisons entre des périodes de cinq ans, immédiatement avant et immédiatement après 1963.

Les recettes moyennes en espèces provenant de la vente du blé de 1958 à 1962 se sont élevées à \$464,378,000, et de 1964 à 1968, à \$715,255,000. Il y a donc eu augmentation de 54 p. 100. Les recettes moyennes en espèces provenant de la vente de l'avoine, de 1958 à 1962, ont atteint \$26,334,000, et de 1964 à 1968, \$30,226,000. L'augmentation a donc été de 14.8 p. 100. Les chiffres correspondants pour l'orge furent respectivement de \$70,595,000 et de \$84,570,000, une hausse moyenne de 19.8 p. 100.

M. Danforth: Et que dites-vous du revenu net?

L'hon. M. Olson: Le député veut maintenant que je parle d'autre chose, et pourtant il y a quelques instants, c'est lui qui faisait des comparaisons. Comme il n'a pas eu le temps de se documenter, je vais peut-être pouvoir l'aider. Le revenu moyen provenant de la vente du seigle entre 1958 et 1962 s'est établi à \$5,663,000 et est passé à \$9,305,000 pendant la période 1964-1968, soit une augmentation de 64.3 p. 100.

Certains députés d'en face ont aussi mentionné la graine de colza. Je voudrais consigner au compte rendu le revenu moyen en espèces provenant de la vente de la graine de colza au cours de ces périodes.

M. Yewchuk: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Le député d'Athabasca demande la parole pour un rappel au Règlement.

L'hon. M. Olson: Il ferait aussi bien de s'asseoir, monsieur l'Orateur, car je sais ce qu'il va dire. Chaque fois que je me lève à la Chambre, le député me pose des questions.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Le député a-t-il une question à poser?

M. Yewchuk: Je voudrais poser une question au ministre, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Olson: Je n'en ai pas le temps, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Puis-je maintenant reporter les députés à l'article 12(3) du Règlement qui s'énonce ainsi:

Lorsqu'un député a la parole, il est interdit à tout membre de la Chambre de passer entre ce député et le fauteuil ou de l'interrompre, sauf pour soulever une question d'ordre.

Je demanderais aux députés de s'en tenir à ce Règlement.

L'hon. M. Olson: La même chose se produit chaque fois que je parle sur l'agriculture, monsieur l'Orateur. Les vis-à-vis se plaignent beaucoup mais ils n'ont pas pris la peine de se renseigner. Dès qu'un député de ce côté-ci leur présente des faits, ils s'écartent du sujet. C'est une vieille tactique que je connais très bien. A vrai dire j'avais coutume de m'y adonner moi-même.

Les députés de l'autre côté se sont également plaints des ventes de graine de colza, mais je les inviterais à examiner les faits. Le revenu moyen en espèces en provenance de la vente de graine de colza durant les années 1958-1962 a atteint \$11,180,000. La moyenne pour la période de 1964-1968 s'est élevée à \$35,632,000, une augmentation de 218.7 p. 100.

Je n'ai pas le loisir de verser tous les chiffres au dossier, même si je le devrais. Je me contenterai d'une mention rapide des augmentations relatives.

M. Yewchuk: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Le député d'Athabasca invoque le Règlement.

M. Yewchuk: J'estime que le ministre tente délibérément d'égarer la Chambre et le pays en refusant de mentionner le revenu net des